

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 28 avril 1892.

Présidence de M. A. DE ROUCY.

En l'absence de M. le comte de Marsy, empêché, M. le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau les revues et publications adressées à la Société.

MM. Al. Sorel et Méresse ne peuvent donner communication des travaux portés à l'ordre du jour et se sont fait excuser.

M. le président appelle l'attention de ses collègues sur le choix des excursions qui seront faites cette année. Plusieurs itinéraires ont été proposés : — vers Péronne — vers Chalis, Hautefontaine, Vivières, etc. — vers Maignelay, Saint-Martin-aux-Bois, Montigny. Après délibération il est décidé que le choix définitif des localités à visiter est remis à la décision de la Commission des excursions. La fête de l'Ascension ayant lieu le 26 mai, la première excursion est provisoirement fixée au 19 de ce mois.

La parole est donnée à M. l'abbé Morel qui donne lecture de notes concernant le Seigneur de Roberval.

Au printemps de l'année 1534 Jacques Cartier s'embarquait à Saint-Malo à destination de l'Amérique. Le 16 juillet il venait atterrir au Canada, à l'entrée du golfe auquel il donna le

nom de Saint-Laurent, puis, suivant la côte jusqu'à la baie de Gaspée, il y dressait une croix portant un écusson aux armes de France.

De retour dans sa patrie avant l'hiver, il fit à la Cour de François I^{er} un tableau enchanteur de la belle et fertile contrée qu'il venait de parcourir. Un établissement au Canada fut aussitôt résolu.

En 1535, Cartier jeta de nouveau l'ancre à l'embouchure du Saint-Laurent, en remonta le cours, pénétra dans une rivière jusqu'au village d'Ocheléza, à la place duquel s'élève aujourd'hui Montréal, et là, planta encore la croix.

L'année suivante il revint en France. Dix ans s'écoulèrent avant qu'il reparut au Canada. Cette fois ce fut en compagnie du seigneur de Roberval.

Jean François de la Roque, seigneur de Roberval était fils de Bernard de la Roque, connétable, et d'Isabeau de Poitiers qui avait reçu en dot la terre de Roberval.

Le 20 février 1540 (1541, nouv. st.), J.-F. de la Roque donnait à son beau-frère Guillaume de Magdaléan de pleins pouvoirs pour « régir et gérer ses biens en son absence et retirer des prisonniers des Parlements de Paris et Dijon... tous les prisonniers en état de servir... et les lui envoyer à Saint-Malo avant le 18 avril suivant. » — En cette procuration J.-F. de la Roque prend le titre de « Lieutenant général pour le Roy en certaine armée ordonnée estre conduite pour l'accroissement de la foi chrétienne en divers pays transmarins. »

Malheureusement pour le seigneur de Roberval, ses ressources pécuniaires étaient des plus modestes. Il dut emprunter dès le début.

Il s'adressa successivement à Alonce de Cyrille, habitant de Rouen, à Nicole Coiffart et à Jean son fils, avocats au Parlement de Paris. Leur complaisance fut-elle avantageuse pour lui? et il est permis d'en douter.

Dans les divers contrats qu'il signa avant de

s'embarquer, on peut entrevoir tout d'abord les tribulations dont il fut assailli.

Le 17 avril, date fixée pour son départ, il n'avait pas encore trouvé de vaisseau à louer. Le 8 mai seulement il affrêta à Saint-Malo « une nef », la *Marye*, de 80 à 100 tonneaux, appartenant à plusieurs propriétaires.

Au mois d'août, elle était encore à l'ancre dans le port de Honfleur. Dans l'intervalle, le Vice-roi du Canada s'était risqué à l'acheter pour moitié. Le contrat de vente passé à Honfleur est du 17 juin. Deux jours après il affrêta dans ce même port deux autres « nefs » la *Valentyne*, de 92 tonneaux et la *Sainte-Anne*, de 80 tonneaux.

M. l'abbé Morel fournit d'intéressants détails sur les clauses et conditions stipulées dans ces actes.

Il semble qu'à ce moment il n'y eût plus qu'à partir, mais le voyage au long cours paraît avoir fort effrayé les propriétaires des deux navires, et la *Valentyne* attendait toujours à côté de la *Marye* dans le port de Honfleur. — Pour en finir, le seigneur de Roberval les fit acheter par des tiers.

Le 22 août, les dernières difficultés furent enfin aplanies. Mais cette question réglée, restaient les questions d'argent qui n'étaient pas sans causer de graves soucis à l'infortuné vice-roi. Il avait dû vendre des terres, des vignes, des rentes, et emprunter en s'engageant pour un remboursement fixé à un délai de dix-huit mois.

Son habileté se trouva en défaut quand il fut en vue du Canada, Jacques Cartier le pressait de remonter le Saint-Laurent et de s'établir dans l'île de Montréal. Il crut devoir préférer à cette position l'île Royale (aujourd'hui île du cap Breton) à l'entrée du fleuve, et y construisit un fort.

Le choix n'était pas heureux au point de vue du commerce et de la colonisation. Roberval s'en aperçut lorsqu'il était trop tard.

Il revint en France, nourrissant toujours l'espoir de relever sa fortune.

En 1544, François 1^{er} lui donna mission de fortifier Senlis. Il se signala dans l'accomplissement de cette tâche avec une activité et un dévouement extrêmes. En 1558, il obtint de Henri II l'autorisation de « quérir et chercher « partout le royaume des mines d'or, d'argent, « d'azur (*lapis lazuli*), de plomb et autres métaux », Rien, hélas ! ne pouvait plus le sortir d'embarras.

En 1550 il était reconnu débiteur pour 1486 livres de J. de Suzanne, seigneur de Cerny. En 1552 il reçut signification d'avoir à solder sa dette, et dut laisser saisir sa terre.

Douze années s'écoulèrent en atermoiements, L'ordre de vente fut enfin donné, et, le 12 février 1564 (1565 n. 8t.) la terre et seigneurie de Roberval fut adjugée par décret à L. de Magdaléan écuyer, neveu de J.-F. de la Roque, au prix de 5.300 livres tournois.

Les documents analysés par M. l'abbé Morel, se trouvent en originaux au château de Roberval.

Des remerciements sont adressés à l'auteur de cet intéressant travail.

M. Dervillé fournit quelques indications sur le sort de J.-F. de la Roque qui survécut peu de temps à la ruine de ses espérances.

M. le baron de Bonnault étant absent, son travail est remis à la séance de juin.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : M. Al. Sorel. Notice sur Bertrand Quinquet. — M. le baron de Bonnault. Un confesseur de Catherine de Médicis. — Une communication de M. Méresse.

Le Secrétaire adjoint,

R. DE MAGNIENVILLE.
